



Diversifions l'accueil des enfants,
développons le soutien aux familles

Présentation de la méthodologie des jardins d'éveil

Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat à la Famille

Le 11 mai 2009



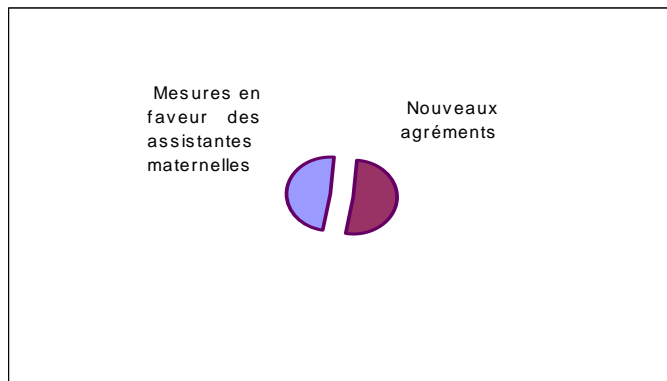
Diversifions l'accueil des enfants, développons le soutien aux familles

- Notre **natalité vient de franchir le pallier de 2 enfants par femme**, ce qui nous place à la pointe de la fécondité européenne.
- Conformément à l'engagement du Président de la République, plus de **200 000 offres d'accueil du jeune enfant** vont être créées pour:
 - répondre aux besoins de toutes les familles
 - s'adapter aux contraintes de tous les territoires.



Diversifions l'accueil des enfants, développons le soutien aux familles

- Plus de 100 000 offres d'accueil du jeune enfant seront créées d'ici à 2012 chez les assistantes maternelles grâce :
 - à la possibilité donnée à l'assistante maternelle d'accueillir 4 enfants au lieu de 3 (Loi de financement de la Sécurité Sociale de 2009)
 - à la délivrance de 45 000 agréments supplémentaires d'ici à 2012 grâce à un Plan des métiers de la Petite enfance
 - à la nouvelle possibilité de créer des regroupements d'assistantes maternelles



Au total, **près de 105 000 places d'accueil chez l'assistante maternelle**, grâce à :

- 50 000 places grâce à l'augmentation du nombre d'enfants pouvant être accueillis
- 54 000 grâce à la délivrance de nouveaux agréments.



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

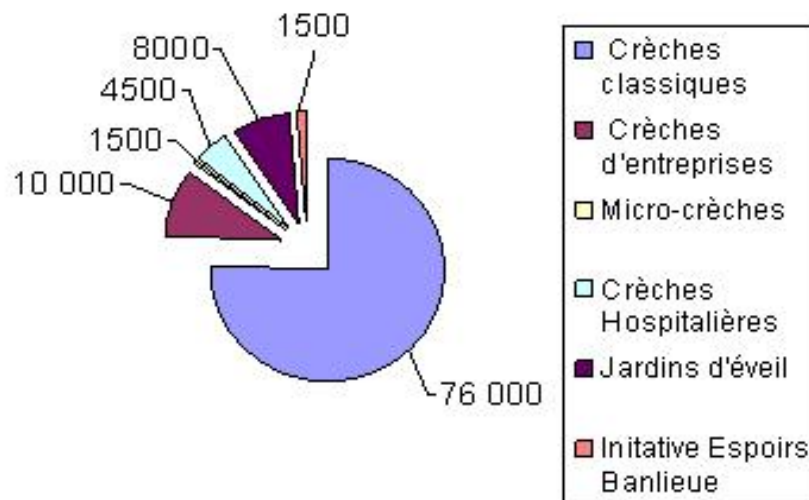
SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE



Diversifions l'accueil des enfants, développons le soutien aux familles

La diversification des modes d'accueil collectif

Au total, plus 100 000 offres d'accueil collectif du jeune enfant seront créées.






Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA FAMILLE



Diversifions l'accueil des enfants,
développons le soutien aux familles

Qu'est ce qu'un jardin d'éveil?



MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

SECRETARIAT D'ETAT
CHARGE DE LA FAMILLE



Diversifions l'accueil des enfants, développons le soutien aux familles



- C'est un **nouveau mode d'accueil** qui est adapté à la tranche d'âge des 2-3 ans
- C'est une structure intermédiaire qui doit **faciliter l'éveil progressif de l'enfant**
- **Les enfants pourront être acceptés sans être propres**



Diversifions l'accueil des enfants, développons le soutien aux familles

Où Installer un jardin d'éveil ?

- Afin de **favoriser l'optimisation des moyens**, le jardin d'éveil peut de manière privilégiée :
 - > être **implanté dans des locaux communaux**
 - > être **situé ou adossé à un établissement ou service d'accueil existant.**



Comment organiser un jardin d'éveil?

- La **capacité d'accueil** minimale recommandée est de **24 places sur la base d'unités de 12 places**
- Son **amplitude horaire** devra être celle d'un établissement d'accueil du jeune enfant.
- Le **projet d'établissement** devra prévoir un **projet éducatif et un projet social**



Diversifions l'accueil des enfants, développons le soutien aux familles

PORTEURS de PROJETS

- Une **commune** ou un **groupement de communes**
- Une **administration**
- Un **établissement public**
- Une **association à but non lucratif**
- Un **organisme mutualiste**
- Une **entreprise**





Diversifions l'accueil des enfants,
développons le soutien aux familles

PERSONNEL RECRUTE

Il s'agit de personnels PETITE ENFANCE

avec pour moitié

- Educateurs de Jeunes Enfants, (EJE)
- puéricultrices,
- infirmières,
- psychomotriciennes,
- auxiliaires de puériculture,



les autres personnels pourront être

- des personnes titulaires d'un CAP Petite Enfance,
- assistantes maternelles ayant au moins 5 ans d'expérience,
- titulaires d'un BAFA option Petite Enfance,
- personnes diplômées d'un BEP Sanitaires et Social,
- personnes diplômées d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

**Le taux d'encadrement des enfants devra se situer dans une fourchette de
8 à 12 enfants pour 1 adulte selon les moments de la journée**



Diversifions l'accueil des enfants, développons le soutien aux familles

FINANCEMENTS

INVESTISSEMENT

- > Une **aide de 1.000 euros par place en moyenne** peut être octroyée par la caisse d'allocation familiale pour l'aménagement, la mise aux normes et l'adaptation des locaux.

FONCTIONNEMENT

- > **Le prix de revient annuel ne doit pas dépasser en moyenne 8.000 euros la place.**
- Le **financement sera assuré** principalement par :
- la **branche famille** (CAF ou CMSA), à hauteur de **3200 euros en moyenn par place** sous forme d'une **prestation spécifique expérimentale** (une majoration pouvant aller **jusqu 'à 25% pourra être octroyée en focntion des spécificité du territoire**)
- le **porteur de projet** : pour un **coût global 2900 euros par place et par an en moyenne** (le financement peut d 'ailleurs être croisé entre les différents partenaires du projet)
- les **familles en fonction de leurs revenus**



Comment mettre en place un jardin d'éveil

- Le dossier devra comporter un certain nombre d'**éléments obligatoires**
- Les **candidatures doivent être adressées à la CAF ou la MSA** dont dépend le projet. Les **dossiers seront instruits au fur et à mesure de leur arrivée.**
- La **sélection sera effectuée par un comité de pilotage national avec des représentants du Ministre en charge de la famille, de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, de la Caisse centrale de la Mutualité Sociale et Agricole ainsi que de la DGCL**

(Direction Générale des Collectivités Locales).

- **Les dossiers seront évalués selon la pertinence du projet**, au regard du besoin des familles et des collectivités, de la qualité de l'accueil proposé, du caractère innovant en termes de coopération et de mutualisation.
- Le porteur de projet retenu devra selon le cas solliciter **soit l'autorisation soit l'avis du Président du Conseil général**
- La création d'un jardin d'éveil devra faire l'objet d'une **convention** entre le Président du Conseil général, la commune ou groupement de communes, CAF ou MSA, et le porteur du projet.



Diversifions l'accueil des enfants, développons le soutien aux familles

- La “**méthodologie des jardins d'éveil**” est d'ores et déjà disponible sur le site www.famille.gouv.fr
 - Un **kit d'information**, sous la forme d'un CD-Rom reprenant l'ensemble des nouvelles solutions à disposition des élus locaux sera envoyé à tous les maires de France
 - Ce **kit contient des fiches détaillées et opérationnelles sur le panel d'offres à disposition des maires concernant:**
 - l'accueil du jeune enfant
 - l'accueil de la jeunesse
 - la politique en faveur de la parentalité
- ==> Il doit aider l'ensemble des maires à construire les territoires de demain